

ÉTAPES PERMETTANT AUX CITOYENS DE SE PRONONCER CONCERNANT L'APPROBATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ÉTAPE 1

Adoption du premier projet de résolution par le conseil municipal lors d'une séance publique dudit conseil.

ÉTAPE 2

Publication d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation (dans un journal local et sur le site web de la Ville - section avis public, page Facebook).

ÉTAPE 3

Tenue de l'assemblée publique au cours de laquelle le projet est présenté et les citoyens peuvent se faire entendre ainsi que poser leurs questions sur le projet de résolution soumis à la consultation.

ÉTAPE 4

Adoption, le cas échéant, du second projet de résolution par le conseil lors d'une séance publique du conseil.

ÉTAPE 5

Publication d'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum (dans un journal local et sur le site web de la Ville - section avis public). Voir les détails de la procédure dans le document d'information *Procédure pour une demande de participation à un référendum*.

ÉTAPE 6

Dépôt par les citoyens concernés d'une demande de participation à un référendum (formulaire préparé à cet effet disponible).

ÉTAPE 7

Le conseil municipal peut décider de retirer la résolution d'approbation du PPCMOI, ce qui met un terme au processus **ou** le conseil peut décider de l'adopter, ce qui enclenche les étapes 8 à 10.

ÉTAPE 8

Publication d'un avis public annonçant la période d'enregistrement pour soumettre le projet de résolution à un référendum. Il y aura, suivant cet avis, la tenue d'un registre et les gens qui sont défavorables au projet devront se déplacer pour signer ledit registre au bureau de la municipalité. Voir les détails dans le document explicatif sur le scrutin référendaire.

ÉTAPE 9

Dépôt du certificat de tenue du registre lors d'une séance publique du conseil municipal. Si le nombre de signatures requis par la loi est atteint, le conseil devra retirer la résolution de PPCMOI **ou** fixer une date pour soumettre la résolution à un scrutin référendaire.

ÉTAPE 10

Les procédures pour la tenue du scrutin seront réalisées jusqu'au résultat final permettant de savoir si les citoyens acceptent ou non le projet de PPCMOI proposé. Notons que c'est la majorité des voix qui l'emporte et la Ville est tenue de faire respecter le résultat.

